MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 6 octobre 2026 à 19h00.

Sont présents:
Siège #1 - Justin Allard
Siège #3 - Mario Lampron
Siège #4 - Sarah Pelletier
Siège #5 - Nathalie Leblanc
Siège #6 - Charles Martin

Est absent:
Siège #2 - Alexandre Talbot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Plante. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-10-097

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  3.1 - Séance ordinaire du 1er septembre 2026
4 - CORRESPONDANCE
  4.1 - Demande de participation financière Agri-Ressources
  4.2 - Jour du Souvenir 7 novembre à 11h
  4.3 - Proclamation de la semaine nationale des personnes proches aidantes 2026
  4.4 - Semaine de la solidarité
5 - FINANCES
  5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 septembre 2026
6 - LÉGISLATION
  6.1 - Demande de démolition bâtiment ancien - 2504, 7e Rang Sainte-Séraphine
  6.2 - Bibliothèque - Coordonnatrice - nomination d'Alexandra Lebrun
7 - VOIRIE
8 - RAPPORT DES COMITÉS
  8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska
  8.2 - Rapport des comités municipaux
9 - VARIA
10 - PÉRIODE DES QUESTIONS
11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-10-098 **3.1 - Séance ordinaire du 1er septembre 2026**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 1er septembre 2026 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE

2026-10-099 **4.1 - Demande de participation financière Agri-Ressources**

Il est proposé par Sarah Pelletier
Appuyé par Justin Allard

Que la municipalité de Sainte-Séraphine participe financièrement à Agri-Ressources au montant de 150,00$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-10-100 **4.2 - Jour du souvenir 7 novembre à 11h**

Il est proposé par Sarah Pelletier
Appuyé par Mario Lampron

Que la municipalité de Sainte-Séraphine participe à la compagne du Coquelicot pour une contribution monétaire de 125,00$.

Mme Nathalie Leblanc représentera la municipalité le 7 novembre à 11h00 à la cérémonie du Souvenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.3 - Proclamation de la semaine nationale des personnes proches aidantes 2026

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 1er au 7 novembre 2026 sous le thème *Apprenons à voir l'invisible* ;

CONSIDÉRANT que cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique ;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, plus de 2 millions de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et avec lesquelles elles ont un lien affectif ;

CONSIDÉRANT que les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives ;

CONSIDÉRANT que le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société ;

CONSIDÉRANT que les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine

dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne :

EN CONSÉQUENCE,

le conseil municipal de SAINTE-SÉRAPHINE

lors de sa séance du 6 OCTOBRE 2026

proclame la **Semaine nationale des personnes proches aidantes** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations, les entreprises et les institutions de son territoire à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la proche aidance sous le thème *Apprenons à voir l'invisible*.

4.4 - Semaine de la solidarité

Du 11 au 17 octobre (nom de l'organisme) est (fier/fière) de participer à la Semaine de la solidarité, sous le thème Le geste le plus important est celui que l'on pose. C'est LE moment pour faire vivre notre solidarité dans nos communautés et pour faire rayonner la solidarité partout à travers le Québec. L'objectif est de promouvoir une culture de l'engagement social afin de positionner, dans un contexte de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, la solidarité comme une valeur phare de la société québécoise. C'est ce que nous concrétisons chaque jour en faisant des gestes simples tel que donner des vêtements, aider les personnes âgées, faire du bénévolat, etc.

L'initiative met ainsi particulièrement en lumière la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en soulignant l'importance de l'entraide à tous les niveaux : avec les membres d'une famille, au sein du voisinage et dans la communauté pour améliorer la condition des Québécoises et des Québécois. La solidarité peut être requise par tous les types de membres de la collectivité, mais elle peut aussi provenir de partout : familles, jeunes adultes, personnes âgées, personnes en situation de handicap ou d'itinérance, nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants, étudiantes et étudiants, etc.

Pour nous, la solidarité s'exprime à briser l'isolement.

Bonne Semaine de la solidarité

5 - FINANCES

2026-10-101

5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 septembre 2026

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 6 octobre 2026;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 7e jour du mois d'octobre 2026

{SIGNATURE}

_____
Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

6 - LÉGISLATION

2026-10-102 **6.1 - Demande de démolition bâtiment ancien - 2504, 7e Rang Sainte-Séraphine**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Félix Gagnon, propriétaire du 2504, 7e Rang souhaite démolir la résidence afin d'en construire une nouvelle;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment se retrouve sur la liste des bâtiments anciens de la MRC d'Arthabaska adopté en août 2026 et que le règlement de démolition #2023-02 exige au conseil d'accorder ou non l'autorisation de démolition;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait demandé à la MRC de ne pas intégrer le bâtiment à l'inventaire en raison de sa faible valeur patrimoniale et de son état physique;

Il est proposé par Charles Martin, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu d'enclencher la procédure afin de permettre la démolition de la résidence du 2504, 7e Rang Sainte-Séraphine.

2026-10-103 **6.2 - Bibliothèque - Coordonnatrice - nomination d'Alexandra Lebrun**

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu de nommer Madame Alexandra Lebrun, coordonnatrice de la bibliothèque de la Municipalité de Sainte-Séraphine auprès du réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE

8 - RAPPORT DES COMITÉS

8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur Sylvain Plante, maire, informe que lors de la séance des maires il a été question de l'importance de l'immigration en région

8.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:
Rien à signaler

Comité des ressources humaines:
Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:
Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs:
Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho:
Activité d'Halloween le 24 octobre à 11h30 dîner hot dog et surprise et la bibliothèque est ouverte.

Comité MADA, Politique familiale, etc.:
Rien à signaler

Comité secteur des Cyprès:
Rien à signaler

Comité Consultatif d'Urbanisme:
Rien à signaler

Comité activité municipale:
Rien à signaler

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 09 et terminée à 19 h 12.

2026-10-104 **11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 12, il est proposé par Nathalie Leblanc et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Sylvain Plante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
Sylvain Plante
Maire

_____
Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière